

LOCAL SUSTAINABILITY THROUGH VILLAGE INITIATIVES IN THE WILAYA OF TIZI-OUZOU: WHAT OPPORTUNITIES FOR THE IMPLEMENTATION OF LOCAL AGENDAS 21?

LA DURABILITE LOCALE A TRAVERS LES INITIATIVES VILLAGEOISES DE LA WILAYA DE TIZI-OUZOU : QUELLES OPPORTUNITES POUR LA MISE EN PLACE DES AGENDAS 21 LOCAUX ?

***Arezki AIT-YAKOUB**

Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou
arezki.ait_yakoub@ummto.dz

Arezki CHENANE

Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou
chenanearezki@gmail.com

Reçu le : 2021/02/14 **Accepté le :** 2021/11/07 **Publication en ligne le :** 2022/06/15

ABSTRACT: This article aims to study village initiatives in the wilaya of Tizi-Ouzou in terms of the emergence of sustainable dynamics. In a territorial approach, the analysis of semi-structured interviews conducted with local stakeholders, highlights two predominant factors that determine sustainable village dynamics. Indeed, the spirit of solidarity that founds the Kabyle society and the encouragement through the competition of the cleanest village, have made it possible to achieve certain sustainable development objectives as recommended in the local Agenda 21. However, the absence of a real public policy, combined with financial difficulties, constitute the major constraints for achieving sustainable territorial development.

Key words : Sustainable development, local agenda 21, village dynamics, village committee.

JEL Classification : Q00, Q01, Q58

RESUME : Cet article a pour objectif d'étudier les initiatives villageoises, de la wilaya de Tizi-Ouzou, en matière d'émergence des dynamiques durables. Dans une approche territoriale, l'analyse des entretiens semi-directifs conduits auprès des acteurs locaux, fait ressortir deux facteurs prépondérants qui déterminent les dynamiques durables villageoises. En effet, l'esprit de solidarité qui fonde la société kabyle et l'incitation par le concours du village le plus propre, ont permis d'atteindre certains objectifs de développement durable tel que recommandés dans l'agenda 21 local. Cependant, l'absence d'une véritable politique publique conjuguée aux difficultés financières, constituent les contraintes majeurs pour atteindre un développement durable territorialisé.

Mots clés : Développement durable, agenda 21 local, dynamique villageoise, comité de village.

1. INTRODUCTION

Au cours des dernières décennies, la sensibilité croissante aux problèmes environnementaux et l'attention qui en résulte pour la protection des ressources naturelles et de l'écosystème ont conduit à viser des modèles de développement économique et social plus équilibré, introduisant la question de durabilité dans divers secteurs. C'est durant les années soixante-dix (70) que fût marquée la prise de conscience des scientifiques, politiques et de

* Auteur Correspondant

l'opinion publique de l'impact des activités humaines sur l'environnement, découlant d'une croissance économique accélérée. En 1972, le rapport du Club de Rome (Halte à la croissance) dénonce les effets de la croissance économique sur le milieu naturel. A la même année, apparaît le concept, celui-ci entend réconcilier le développement économique avec le respect de l'environnement, en outre plusieurs économistes, biologistes et écologues ont insisté sur la nécessité d'intégrer l'équité sociale et la précaution écologique dans les modèles de développements au niveau mondial.

Le rapport, Brundtland rédigé en 1987 par la Commission des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED), a été le fer de lance pour la mise en place de du concept de développement durable (DD). De nombreuses communautés dans le monde, pays, régions et collectivités, appuyées par la communauté internationale, se rendant compte du danger de destruction de l'environnement, ont décidé d'élaborer des stratégies de DD au niveau de leurs territoires, en se basant sur une initiative ascendante pour viser les objectifs du DD par la formulation et la structuration des agendas 21 locaux (A21L), et cela n'aurait pas pu se faire sans le sommet de la terre, intitulé de la CNUED¹ organisée en 1992 à Rio. Par conséquent, l'inclusion du chapitre 28 dans l'agenda 21 (A21) comme axe spécifique, décrit le rôle central des autorités locales face à aux défis de DD.

La législation Algérienne en matière de protection de l'environnement comporte plusieurs lois qui ne cessent d'évoluer dans le temps en fonction des nouvelles données, mais son application sur le terrain reste faible et marginale (Belkhemsa 2012). Au niveau de la Wilaya de Tizi-Ouzou² (W.T-O), nous constatons ces dernières années une forte dynamisation d'initiative au sein des territoires villageois, impulsée par la mise en place d'un trophée (prix) décerné par l'assemblée populaire de la wilaya (APW) pour les villages les plus propres (concours Aissat Rabah)³, un concours qui a vu le jour en 2006 mais a dû s'interrompre pour 4 années (2007-2012), avant d'être reconduit en 2013 (il est à sa 8^{ème} édition en intégrant celle de 2006). En plus de l'esprit d'entraide et de solidarité qu'abritent les villages (Sayad 1999; Lacoste-Dujardin 2001) de la W.T-O, s'ajoute la motivation financière qui s'élève à neuf million de dinars (pour le lauréat). La mobilisation villageoise pour la réalisation d'un projet commun a dû s'accentuer.

Cette contribution porte sur les initiatives de quatre villages de la W.T-O, lauréats du concours du village le plus propre (CVPP) à savoir les villages : Zounga, Tiferdoud, Azemour-Oumeriem et Sahel, rattachaient respectivement aux communes d'Illilten, Abi-Youcef, Tirmatine et Bouzeguène. Le choix de ces villages peut être justifié par l'émergence d'initiative et dynamiques villageoises dans un cadre d'un DD local, en mobilisant des ressources territoriales, pour la construction d'un projet commun. L'objectif de cette étude est de déterminer dans quelle mesure ces initiatives villageoises pourraient-elles être un socle pour la mise en œuvre d'A21L.

En prélude à cette enquête de terrain, un brassage théorique (sources secondaires) gravitant autour du concept de DD a été effectué. La mise en œuvre d'une méthode d'observation non participante (Norimatsu, Cazenave-Tapie 2017) nous a permis de collecter

¹ Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement.

² Wilaya côtière, elle se situe dans la partie nord centre de l'Algérie, son chef-lieu (la ville de Tizi-Ouzou) se trouve à une centaine de Kilomètres à l'est d'Alger (capitale), elle est divisée en 21 Daïras, 67 communes,

³ Un concours initié par l'ancien P/APW de Tizi-Ouzou, le défunt Rabah AISSAT (le concours porte son nom, en sa mémoire), qui récompense certains villages et quartiers de la Wilaya, qui s'inscrivent dans le domaine de la protection de l'environnement, et d'autres critères, qui sont mis à jours pour chaque édition.

les informations souhaitées. Le processus suivi consiste à réaliser des travaux de terrain, utilisant la méthode d'entretiens semi-directifs sur des questions précises liées à l'objet étudié (source primaire), avec les acteurs locaux (annexe n°1), à savoir les membres actifs des comités de villages (CV), quelques membres associatifs, responsables communaux ainsi que quelques villageois (certains entretiens étaient effectués en langue locale [*Kabyle*] faute de compréhension de la langue française), d'une durée moyenne de 45 minutes. Ajouter à cela, des entrevues ont été faites avec les responsables du CVPP, ainsi que le directeur de l'environnement de la W.T-O. Ce qui nous a permis de confronter l'assise théorique avec les données du terrain étudié, c'est dans cette logique que nous avons divisé notre travail en deux parties, la première portera sur une revue de littérature liée au DD, et la seconde portera sur les initiatives villageoises dans la W.T-O et l'analyse des résultats de l'enquête de terrain menée.

2. Du DD au DD local : approche théorique et conceptuelle

Quand on fait référence à la protection de l'environnement, le concept de durabilité trouve son origine bien avant la mise en avant des définitions modernes de développement durable. Chez les philosophes de la nature de l'époque Grecque et Romaine, on retrouve un usage prudent et modéré des ressources (Bartenstein 2005).

Les premières revendications concernant la protection de l'environnement remontent au XIX^{ème} siècle (Vaillancourt 1998). La surconsommation des ressources naturelles, particulièrement durant la révolution industrielle, a engendré une rupture des rapports entre l'Homme et la nature.

Il faudrait attendre le dernier quart du XX^{ème} siècle, pour voir le terme DD gagné en notoriété. Tout au long de l'histoire, le souci du développement économique a été une constante pour les économistes et la société dans son ensemble. Désormais, les économistes abordent ce développement dans une perspective multidisciplinaire qui englobe également les aspects environnementaux et sociaux, tant au niveau global que local. Mais qu'est ce que le DD et comment a-t-il émergé ?

2.1. Genèse du développement durable

La première conférence mondiale sur l'environnement, tenue en 1972 à Stockholm, a rassemblé environ 1400 participants, en présence de représentants de 113 pays industriels et pays en développement (Kiss, Sicault 1972), bien qu'à cette époque, l'environnement international n'était pas propice à une telle initiative, vu les conflits qui régnaient durant la guerre froide, entre les deux blocs, Est et Ouest (Diemer, Marquat 2015). A quelques mois de cette conférence, le rapport largement diffusé du Club de Rome (halte à la croissance) a déclenché un large débat sur le lien étroit existant entre protection de l'environnement et le développement économique (Zaccai 2002). Ce même rapport prédit l'effondrement des ressources alimentaires, des matières premières, de l'économie et de la population au 21^{ème} siècle. Même si on ferait recours à la technologie du recyclage ou même au contrôle de la population, cette situation ne peut être évitée (Zaccai 2002).

La conférence de Stockholm, a lancé une coopération internationale dans le domaine de la protection de l'environnement, qui s'est manifestée par la conclusion de nombreux accords et conventions (Kiss, Sicault 1972). Le texte final de la déclaration environnementale

comprend 07 préambules, 26 principes et 109 recommandations (Kiss, Sicault 1972), que les gouvernements doivent prendre en considération dans la mise en point de leurs politiques.

La déclaration de Stockholm a proposé un nouveau concept de développement socio-économique qui est l'écodéveloppement, défini comme «un développement endogène et dépendant de ses propres forces, soumis à la logique des besoins de la population entière, conscient de sa dimension écologique et recherchant une harmonie entre l'homme et la nature» (Sachs 1980 : p12). Par conséquent, basé sur une attitude prudente, l'écodéveloppement se veut la ligne médiane, réfutant à la fois le pessimisme excessif des écologistes (action paralysante) et l'optimisme imposant de ceux qui ont confiance en l'adaptabilité technologique (Granchamp-Florentino 2012). Le concept de l'écodéveloppement, prône une vision holistique, et une approche systémique, « l'approche systémique est inhérente au concept d'écodéveloppement dans la mesure où il prône une vision holistique et horizontale du développement, s'opposant aux vues sectorielles et verticales » (Sachs 1990). Ce concept est utilisé jusqu'à la fin des années 1980, puis laisse place à celui du DD.

Le rapport Brundtland (notre avenir à tous) consigné en 1987 par la CNUED, a été le fer de lance pour la mise en place de la notion du DD. Il a été défini comme «un mode de développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». Le concept global de DD proposé par ce rapport a été popularisé et accepté dans une large mesure. Il permettait la diffusion d'une vision plus inclusive et équilibrée de l'interdépendance nécessaire entre la protection de l'environnement et le développement socio-économique. Le DD est ainsi une tentative d'établir un nouveau modèle de développement, qui intègre l'économie, le progrès social et la protection de l'environnement. Cet objectif découle de l'idée que la qualité de l'environnement est étroitement liée au bien-être économique et social, par conséquent, ces trois dimensions ne peuvent pas être considérées séparément. Le DD n'est donc pas simplement un outil de protection de l'environnement, mais c'est un projet de création d'un modèle de développement qui peut être soutenu dans le temps.

2.2. Les principes fondamentaux du DD

Du rapport Brundtland, nous pouvons avancer un nombre de principes fondamentaux du DD à savoir, l'incorporation des questions environnementales dans les pratiques économiques (**principe de responsabilité**), l'équité intra et intergénérationnelle, ainsi que la relation entre le Nord et le Sud en ce qui concerne le développement (**principe de solidarité dans le temps et dans l'espace**), la réduction de l'utilisation des pesticides dans la perspective de protection de l'environnement et l'utilisation efficace des ressources naturelles (**principe de précaution**), diminution de l'amplitude séparant les classes sociales dans leurs consommations (**principe d'équité**), le droit de l'humain à vivre dans la dignité et enfin la participation de la société civile, comme partie intégrant dans la prise de décision, dans la gestion de la cité (**principe de participation**).

Ce rapport a permis de mettre le concept de DD à l'ordre du jour au niveau international, mais c'est la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) en 1992 qui a pu mettre en œuvre et diffuser l'idée du développement durable ainsi que son mode d'opérationnalisation et l'adaptabilité de ces principes aux niveaux des échelles territoriales (nationales, régionales et locales) tenant compte de leurs spécificités.

2.3. Agenda 21 : outil de déclinaison du DD au niveau territorial

L'A21, est un plan d'action mondial pour le DD, il a été approuvé par 173 gouvernements lors de la CNUED, tenue à Rio de Janeiro en 1992 (Hewitt 1995). Il vise l'intégration de l'environnement dans le processus de développement, ainsi que la volonté de partager les responsabilités entre les pays du Nord et du Sud. Cette action reflète un consensus mondial et un engagement politique au plus haut niveau, sur le développement et la coopération dans le domaine de l'environnement. Son succès au niveau mondial ne peut être atteint que par le succès à l'échelle locale, en raison de l'interdépendance entre les processus mondiaux et les actions locales (Boutaud, Brodhag 2006). Pour cette raison, une partie de l'Agenda 21 est orientée vers le local, pariant sur la promotion d'une vision économique, sociale et environnementale intégrée localement.

L'A21 se compose d'une déclaration énonçant 27 principes, d'un programme d'action en 40 chapitres et environs 2500 recommandations, recouvrant les dimensions, économique, sociale et environnementales.

Le discours sur le développement durable des Nations Unies établi dans Action 21 peut être considéré comme prometteur, à terme. Il prend en considération l'amélioration de la qualité de vie. En ce sens et en prenant la qualité de vie comme un objectif central, nous constatons que l'Agenda 21 est composé de différents programmes, qui décrivent les bases d'actions, d'objectifs, d'activités et de moyens de mise en œuvre.

Malgré la valeur incontestable de l'engagement politique au niveau international, établi par les nations participant au Sommet de Rio, le succès d'A21 au niveau mondial ne peut être obtenu que par le succès au niveau local, en raison de l'interrelation entre les processus mondiaux et les actions locales.

L'A21 prône un développement durable décentralisé mais concerté, dans lequel une réponse proactive est requise de la part des autorités locales et nécessite une plus grande autonomie, car ce sont les acteurs territoriaux qui maîtrisent le mieux les problématiques de leurs territoires (Torres 2002 ; Pecqueur 2006). Dans le même temps, ces politiques doivent être établies dans un cadre spatial plus large et doivent être cohérentes avec le reste des politiques des niveaux administratifs supérieurs. Sa démarche cherche à toucher les gens et à obtenir une mobilisation citoyenne, sachant que sans un changement de mentalité, d'attitude et de comportement, rien ne sera possible. Il y a même des auteurs (Vachon Coallier 1993 ; Chevrier, Panet-Raymond 2013), qui considèrent la participation citoyenne comme un élément clé de tout processus de développement « durable » local⁴.

Le mouvement de l'A21 est notamment promu par ICLEI⁵ (Boutaud, Brodhag 2006), qui est une organisation créée en 1990 par 200 communautés locales (principalement en Europe ou en Amérique). Il s'agit d'un réseau d'autorités locales qui échange des expériences des territoires et diffuse des exemples de bonnes pratiques environnementales dans le monde. Parmi les actions entreprises par l'ICLEI, la plus notable est la formulation du « Guide de

⁴ Gouvernance :

⁵ International Council for Local Environmental Initiatives, Conseil international pour les initiatives écologiques locales.

planification de l'agenda 21 local européen», qui constitue la base méthodologique de la mise en œuvre de l'A21.

2.4. L'Agenda 21 local : instrument de planification territoriale du DD

Les États membres, qui ont adopté l'A21, se sont engagés à faire en sorte que leurs communautés adoptent des politiques locales de développement durable. En ce qui concerne le niveau local, les deux chapitres les plus importants sont le chapitre 7, qui traite de la promotion d'un modèle viable d'établissements humains et, surtout, le chapitre 28, qui porte sur les "Initiatives des collectivités locales à l'appui d'A21" qui donnent naissance à A21L (Lambert 2005). L'A21L est défini comme un outil de planification stratégique comprenant le projet du territoire.

Comme cela a pu être vérifié dans les études de cas, il existe une particularité à chaque processus d'A21L et que les méthodologies pour sa mise en œuvre ne sont pas identiques dans toutes les communes (Knoepfel 2005). Néanmoins, certaines lignes directrices communes peuvent être appréciées, étant donné que la majorité des autorités locales suivent un processus d'élaboration dans lequel une partie est dédiée à l'analyse de la situation locale pour proposer une série de politiques visant à améliorer cette situation à l'avenir (Emelianoff 2005). Le but ultime est de mettre en œuvre un plan d'action pour l'amélioration de la situation locale. En effet, sous les différentes approches de l'A21L, on peut voir qu'une grande partie d'entre elles sont basées dans une certaine mesure sur la méthodologie proposée par le Guide européen pour la planification de l'Agenda local 21 (Hewitt 1995).

Bien qu'il n'y ait pas de méthodologie fixe pour la mise en œuvre de l'A21L, il existe des aspects communs à tous les processus A21L, étant donné qu'en principe, tous les A21L poursuivent l'objectif de gestion et d'amélioration des actions de la durabilité locale. Ces éléments clés peuvent être résumés comme suit (Hewitt 1995; Lambert 2005):

- Intégration et consultation des citoyens tout au long du processus ;
- Sensibilisation et éducation du public ;
- Mener des actions conjointes entre les différents acteurs participants ;
- Préparation d'une stratégie ou d'un plan local de durabilité ;
- Intégration de la durabilité dans les projets, plans, politiques et activités locaux ;
- Évaluation et examen des progrès réalisés.

En tenant compte de la spécification des principes de l'A21L, nous retiendrons trois phases pour son élaboration, à savoir :

- 1- Phase de diagnostic : Il est nécessaire de diagnostiquer la situation réelle du territoire en question, qui serait le point de départ pour déterminer l'orientation des politiques à adoptées en termes de qualité de vie, de santé, d'environnement, de développement local, etc. Pour ce faire, l'identification des problèmes et les causes, l'accord sur la philosophie à adopter, la définition des objectifs généraux et la hiérarchisation des problèmes, il est impératif de canaliser la participation citoyenne dans chaque étape du diagnostic.
- 2- Phase d'élaboration d'un plan d'action : dans cette étape, il est recommandé de fixer des objectifs spécifiques, d'identifier des options pour l'action qui sont interdépendantes les unes des autres, qui conduiraient à la création des programmes pour atteindre les objectifs, qui acquiesceraient la formalisation d'un plan d'action.
- 3- Phase de mise en œuvre : dans cette phase, il est question de l'application effective du plan initié, ainsi que la vérification continue des projets tracés dans le plan,

suivi d'une évaluation finale au terme d'échéancier convenu, pour déterminer les écarts.

Cette démarche semble être pertinente du fait que la dimension territoriale est mise en relief, pour identifier les problématiques auxquelles les territoires sont confrontés. C'est ainsi, que nous ambitionnons de vérifier l'adaptabilité et la praticabilité de cette méthodologie de mise en œuvre de l'A21L, au niveau des territoires villageois de la W.T.O.

3. ESSAI D'ANALYSE DES INITIATIVES VILLAGEOISES DU DD AU NIVEAU DE LA WILAYA DE TIZI-OUZOU : VERS L'A21L ?

Dans cette partie, nous examinerons successivement les limites de l'application et de la mise en œuvre du DD en Algérie, en dépit des orientations stratégiques tracées, pour ensuite tenter d'évaluer les initiatives villageoises, prônées par les acteurs dans le cadre du DD. Pour ce faire, nous avons pris l'exemple des villages de la W.T.O où nous avons pris un échantillon représentatif de l'initiative du CVPP, organisé par l'APW de T-O.

3.1. Le DD en Algérie : constat et limites

Conformément à la déclaration finale de la conférence de Stockholm, l'Algérie a créé le comité national de l'environnement en 1974⁶, qui fût le premier dispositif administratif dédié à la protection de l'environnement, une panoplie de lois législatives s'en est suivi, mais sans application réelle sur le terrain. Le chevauchement de la question environnementale entre différents ministères y demeure depuis les années 1970, rendant sa tâche plus difficile. Nous pouvons noter l'intégration pour la première fois d'une charte pour la protection de l'environnement en 1976⁷. Cette dernière incite les communautés locales, institutions économiques et socioculturelles à jouer un rôle déterminant dans la mise en œuvre des politiques de protection de l'environnement. On dénote entre autre le désintérêt de la question environnementale dans les hautes fonctions de l'Etat, en la reléguant au second rôle.

Les premières réformes relatives au DD, sont celles engagées dans le cadre du Programme de Soutien à la Relance Economique (PSRE) 2001-2004, ainsi que du plan quinquennal (2005-2009) et consolidées par le Plan National d'Action pour l'Environnement et le Développement Durable (PNAE-DD), élaborées par le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement (MATET). Ces réformes sont aussi une assise pour le développement durable au niveau local, avec une nouvelle charte établie intitulée : « La charte pour l'environnement et le développement durable »⁸, cette dernière avait pour but initial la confection des A21L, qui devait être un instrument de planification pour les collectivités locales, conforme aux principes et normes de DD. Cette tentative a échoué, le bilan est peu reluisant (Belkhemsa 2012), les causes sont multiples, nous pouvons citer, l'absence d'une décentralisation effective et d'une démocratie locale réelle, le manque de moyens financiers, humains et matériels (Belkhemsa 2012).

⁶ Décret n°74-156, du 12 juillet 1974, portant création de comité national pour l'environnement, Joradp, n°59, du 23 juillet 1974.

⁷ Ordonnance n° 76-57, du 05 juillet 1976 portant la publication de la charte nationale du 1976, journal officiel n° 61 du 30 juillet 1976, p.966.

⁸ Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, «Charte communale pour l'environnement et le développement durable 2001-2004, Algérie, Mai 2001, p.3.

Vu le constat alarmant, quant à l'application des principes de DD émanant des pouvoirs publics, certains territoires villageois de la W.T-O, ont décidé de prendre leurs sort entre les mains, en se basant sur des valeurs ancestrales, tels « *l'esprit d'association et de solidarité* » (Hanoteau, Letourneux 2003), afin d'amorcer des dynamiques au sein de leurs territoires.

3.2. Les initiatives villageoises, socle d'un DD territorial

Au niveau territorial, les villages de la W.T-O, confrontés à des contraintes de développement et qui ne sont pas réellement prises en compte par les politiques publiques, ont pu s'organiser en se basant particulièrement sur cette « *institution séculaire* » qui est *Tajmaɣt*⁹, où l'édition des règles est omniprésente qui fédère les citoyens, des liens horizontaux réunissent les habitants qui sont dans la même configuration territoriale, permettant parfois aux populations locales de faire face à un certain nombre de difficultés de la vie. Bourdieu met en avant le génie social de la société kabyle en matière de son organisation pour parer aux contraintes de la vie (désuétude des instruments techniques) (Bourdieu 2000).

Nous constatons ces dernières années, un certain nombre d'initiatives au niveau des territoires villageois de la W.T-O, avec une spécificité qui est la prise en compte de l'aspect environnemental dans les projets initiés, mais on dénote aussi un impact sur les deux sphères, sociale et économique.

Les villages enquêtés, Zouvga, Tiferdoud, Azemour-Oumeriem et Sahel, lauréats du CVPP respectivement en (2006 et 2013), 2017, 2018, 2019, représentent un exemple en terme organisationnel, d'ingéniosité dans leur résilience (Agharmiou-Rahmoun, Ben Allak 2020), dans la prise en charge de leurs territoires, leur caractère villageois ne modifie en rien les enjeux liés à l'application des principes de DD. Les CV enquêtés partagent le fait que, la quasi-totalité des villageois, toutes générations confondues étaient mobilisées autour de multiples actions entreprises au sein du village. Cet engouement est caractérisé par le partage d'objectifs communs, qui sont l'amélioration de l'aspect environnemental, instauration d'un climat de confiance, d'ambiance et de sérénité dans leur espace de vie.

Cependant, d'une part, l'action collective étant un acte d'association (Angeon, Caron, Lardon 2006), elle contribue à établir des intérêts collectifs plus larges grâce à la participation et la synergie, d'autre part, elle tend à reformuler à la fois, les connaissances, les normes, les dispositifs pour atteindre les objectifs inhérents au DD local.

3.2.1. La communauté villageoise face au défi de la construction d'un projet durable commun

Il n'y a pas d'impératif légal quant à la construction d'un projet (durable) au sein des territoires villageois, son processus d'élaboration est entièrement volontaire. La participation citoyenne lors de l'élaboration du projet est l'une des clés de toute démarche de DD des territoires (Charlot-Valdieu, Outrequin, 2011), tous les CV enquêtés avouent avoir procéder à la démarche de concertation avec toutes les parties prenantes du village (associations, villageois etc.), et cherchent le plus grand consensus possible. Nous constatons l'abandon des décisions à l'unanimité (excepté le village Zouvga), au profit du vote à la majorité. Ce

⁹ Lieu d'assemblée villageoise, composée des tous les adultes masculins, représentants les familles du village.

consensus recherché a généralement abouti lors de leğmee¹⁰, qui se déroule à *Tajmağt* avec son *qanun*, spécifique pour chaque village.

Les villages que nous avons étudiés n'avaient pas de stratégie détaillée, ni même des plans d'action spécifiques, avant d'avoir comme objectif la participation au CVPP. Ce dernier avait cette vocation de faire rallier les activités au sein d'une démarche commune, et d'installer une convergence et une *cohérence sociale* dans les actions. Les CV avaient listé l'existant et réussissaient à cet égard à agir immédiatement dans leurs démarches. Identifier les activités en cours et s'en inspirer pour l'extrapolation de la démarche, qui est planificatrice pour les mois et années à venir.

Pour les villages (Tiferdoud, Azemour-Oumeriem et Sahel), d'un côté, leur programme d'action a été formulé par le CV, en intégrant les personnes compétentes, pour bénéficier de leurs orientations et expériences dans divers domaines (environnemental, administratif, économique, organisationnel etc.). Ce plan est exposé et adopté dans l'AG par les villageois par majorité. De l'autre côté, le programme adopté au sein du village (Zouvga) a été formulé après avoir constitué une liste quasi exhaustive des problèmes exprimés par les citoyens lors de l'AG. Dans les cas étudiés, la concertation de l'ensemble de la communauté villageoise sur les objectifs généraux a été atteinte (accord sur la philosophie et vision). Les citoyens eux-mêmes peuvent ainsi agir en tant qu'évaluateurs externes lorsqu'ils ont connaissance du plan d'action et participent collectivement à sa mise en œuvre.

Un grand nombre d'actions entreprises, implique un geste en faveur de la nature et du respect des réglementations qui s'y rapportent (règlement intérieur). Les projets d'aménagement s'inscrivent dans une démarche assurant le maintien de la silhouette villageoise. Le tout dans le but de demeurer un village accueillant, propre, gardant une identité spécifique malgré la mise en commun de certaines activités par l'ensemble des villages.

3.2.2. Objectifs, programmes et plans d'actions spécifiques

Les objectifs tracés dans tous les villages enquêtés, ont une certaine similitude, à savoir l'aménagement des placettes du village (*Tajmağt*), des espaces verts, des fontaines, des cimetières, revêtement et entretien des voies publiques, faisant du village un paysage pittoresque, chacun de ces villages avait mis en avant sa propre créativité. Distinction faite en matière de moyens mobilisés pour arriver aux objectifs.

Au sein du village Zouvga, en hommage a leurs aïeux qui étaient sculpteurs sur bois et bûcherons, des métiers qui leurs permettaient de subvenir a leurs besoins (savoir faire local), une stèle en bronze est érigée au coin de la placette. A Tiferdoud, une stèle a été aussi inaugurée à la mémoire du militant Kamel Amzal¹¹. On constate à cet égard, la mise en avant de l'histoire propre de chaque village à travers des œuvres artistiques, qui constituent un attrait spécifique à la région.

Dans la logique de prévention contre les aléas liés à la pollution et à la dégradation de l'environnement, qui constitue l'une des principales problématiques dans la W.T-O (Chenane

¹⁰ Désigne une assemblée villageoise (assemblée générale).

¹¹ Militant de la cause berbère, assassiné en 1982, à l'intérieur de la cité universitaire de Ben-Akroune, alors qu'il n'avait que 20 ans.

2008), les CV avaient axé leurs efforts sur le volet environnemental, le plaçant au centre de leurs préoccupations. C'est dans cette logique que des plans d'actions pour l'environnement ont été formulés. La gestion participative des déchets ménagers (GPDM), relevait d'un long processus de sensibilisation, d'information et même de formations liées au tri sélectif. Pour l'ensemble des villages, la collecte de déchets et le tri, font figure d'*innovation sociale*, comme réponse à l'absence des services publics (Agharmiou-Rahmoun, Ben Allak 2020 ; Klein et al 2014). La femme avait un rôle capital dans la mise en pratique des gestes recommandés dans le tri sélectif. Pour le village Zouvga, le tri se fait à la décharge contrôlée du village, par un villageois, est rémunéré mensuellement par la caisse du village.

L'idée de participation au CVPP, a été un aboutissement des efforts des citoyens. Pour le village Azemour-Oumeriem, l'idée même de la participation au CVPP n'était pas envisagée, mais après un ensemble de volontariat réussi, rassemblant toute la communauté villageoise, la proposition de participation a été avancée lors d'une AG tenue par le CV tadékli¹², ce qui prouve l'envie grandissante du village pour « canaliser cette dynamique citoyenne », une réalité partagée par le reste des villages. Le concours n'était pas une fin en soi, mais un moyen de faire rayonner le village. L'assise financière (9 Millions de Dinars), qui entre dans les budgets villageois dans le cadre du CVPP, constitue une part très importante dans le développement des villages.

Dans une vision de valorisation organique, le village Azemour-Oumeriem a créé un centre de tri-compostage à la périphérie du village (lieu-dit Arkouv). Premièrement, les déchets font objet de broyage, ensuite ils subissent des opérations de décomposition et de transformation en compost à partir de la fraction fermentescible. Ces matières, sont utilisées pour fertiliser les espaces verts du village. Ce qui concerne d'autres déchets (métaux, plastiques, cartons etc.), le village a établi des conventions avec des entreprises de recyclage. Il est question d'utiliser la récompense financière du CVPP dans la création d'une entreprise moderne de compostage, d'une part, pour désengorger la région de Draâ-Ben-Khedda des déchets qu'elle dégage, de l'autre côté, un moyen de création d'emploi dans cette localité afin de résorber le chômage.

Le coût des projets dans ces villages étudiés, a été financé par les cotisations des citoyens, des dons (une ambulance à Zouvga à titre d'exemple), ainsi que la contribution de la diaspora qui ont toujours cet attachement au village natal. La sensibilisation citoyenne sur l'impératif aboutissement des projets, a permis de lever la contrainte financière. On dénote entre autre que les villages « étudiés » ont tous bénéficié des plans communaux de développement (PCD). Par manque de budget, les communes enquêtées, avouent le manque d'accompagnement financier des initiatives villageoises, mais mettent généralement à leurs dispositions des moyens matériels (camions, engins, etc.).

3.2.3. Analyse des réalisations des plans de développement des villages en conformité aux exigences du CVPP

Les villages enquêtés, étant lauréats du CVPP, ont eu au préalable rempli les critères de sélection définis par la commission du concours, à savoir :

- Entretien et aménagement des places, voies publiques (*Tajmaet*) et cimetière ;
- Entretien et aménagement des fontaines, abreuvoir et sources d'eau ;

¹² Désigne une union en kabyle.

- Propreté et aménagement des lieux de culte, culture et monuments ;
- Gestion des déchets, tri sélectif et compostage.

L'ensemble des volets est noté, selon un barème de 100 points, identique pour tous les villages participants :

Tableau N°1 : Grille d'évaluation du CVPP (2018)

	Propreté	Entretien	Aménagement	Collecte	Tri	Compostage
Places publiques	08	06	06	----	----	----
Voies publiques	20	10	10	----	----	----
Fontaines, abreuvoir et sources d'eau	----	06	04	----	----	----
Cimetières	----	06	04	----	----	----
Lieux de culture et monuments	05	05	----	----	----	----
Gestion des déchets	----	----	----	04	03	03

Source : Règlement intérieur du concours Aissat Rabah.

Il est toutefois à noter que le barème de notation est actualisé chaque année. En 2019 (village Sahel lauréat), 25 points ont été réservés au volet de la gestion des déchets, 05 points sont destinés à la promotion de la langue, du patrimoine et de la culture amazighes. Pour ceux qui intègrent des règles de préservation et protection de l'environnement dans leur règlement intérieur, se verront bénéficier de 05 points. A travers les normes d'évaluation, nous pouvons constater l'orientation du CVPP davantage envers la sphère environnementale, faisant reléguer les deux autres sphères économique et sociale au second rôle. Cela n'empêche pas que le CVPP suscite autant d'intérêt de la part des villages de la W.T-O comme le montre le nombre de villages participant dans chaque édition.

Tableau N°2 : Nombre de villages participants et primés au CVPP dans chaque édition

Années d'éditions \ Nombre de villages	Villages participants	Villages Primés	Village lauréat (commune)
2013	39	04	Zounga (Illiten)
2014	62	04	Iguersafene (Idjeur)
2015	62	04	Timizart (Timizart)
2016	73	06	Boumessaoud (Imsouhal)
2017	78	08	Tiferdoud (Abi-Youcef)
2018	102	10	Azemour-Oumeriem (Tirmitine)
2019	57	10	Sahel (Bouzeuguène)

Source : APW de T-O

Les villages lauréats, constituant notre cas d'étude, orientent leur dotation financière pour la finalisation ou le lancement de nouveaux projets au sein de leurs territoires.

Pour avoir des retombées économiques, le village Sahel, sous l'impulsion de l'association des femmes, en collaboration avec le CV, entreprend une démarche visant la rénovation et l'équipement des maisons traditionnelles de façon à ce qu'elles soient des maisons d'hôtes permettant l'accueil des touristes (selon un membre du CV, 26 maisons sont répertoriées). Ce projet a bénéficié d'une enveloppe financière spécifique de la part de l'APW

(4 million de Dinars). Cette démarche s'inscrit dans la promotion du «*tourisme solidaire*» qui constituera une assise pour le développement économique du village mais également de la région. A cet effet, le village a acquis une expérience en matière d'organisation d'événements culturels. Dans ce contexte, le village a permis d'accueillir le festival Raconte 'Art¹³, une année avant son triomphe du CVPP. Le village a fait preuve de son génie organisationnel pour réussir cet événement.

Le village de Tifardoud, ayant connu également l'afflux de touristes, tant locaux qu'étrangers (100 étrangers de plusieurs nationalités) lors de l'organisation du festival Raconte 'Art en sa 15^{ème} édition voit ses ambitions grandir, le village est conscient du fait qu'il pourrait en tirer un avantage comparatif en l'écotourisme «*vecteur de dynamique économique local*», tout en préservant l'environnement, avec comme avidité de passer du village le plus propre au «*village vert*».

Nous constatons à travers ces nouveaux plans d'actions, qu'il est désormais nécessaire de développer l'activité économique, en ce basant sur la promotion du tourisme durable. En plus d'un environnement sain, l'épanouissement social peut être atteint grâce à une prospérité économique.

3.3. Limites et perspectives de l'initiative villageoise via le CVPP

A partir de notre enquête de terrain et des résultats obtenus de notre analyse, nous pouvons avancer quelques limites, perspectives et orientation stratégique des initiatives villageoises.

3.3.2. Limites des initiatives villageoises

- L'une des premières limites à laquelle se heurtent les villages est quantifiable, puisqu'il s'agit d'un manque de moyens financiers. Les programmes initiés par les villages, ne bénéficiaient pas d'un soutien effectif des collectivités territoriales.
- L'analyse de l'expérience des villages lauréats du CVPP nous a fait ressortir, d'une part, un résultat satisfaisant concernant le volet environnemental, en revanche, le résultat est peu reluisant au niveau socio-économique.
- Les actions menées à l'échelle de ces villages, dans une optique de DD local, ne sont que faiblement représentées, comparées aux principes fondamentaux de l'A21L.
- L'existence d'un écart, en termes de technicité, entre la méthodologie recommandée par l'ICEIL dans la formulation d'A21L, et les démarches entreprises par les villages.

3.3.3. Orientations stratégiques

- Réorientation des objectifs stratégique pour un DD local des pouvoirs publics, vers des choix partagés et cohérents des différentes parties prenantes (gouvernance participative et démocratique).
- Faire du CVPP, un moyen d'orientation stratégique pour un DD local plus intégré.
- Développement de l'activité artisanale aux seins des villages, d'une part pour promouvoir les savoir faire locaux, et de l'autre pour constituer une source de revenue et absorber le chômage.

¹³ Festival international de contes et de l'art de rue, tenu au village Sahel en 2019 (16^{ème} édition).

- Intégration des deux sphères, économique et sociale, aux critères de sélection du CVPP.
- Intégration des TIC, pour une meilleure visibilité des villages, au niveau national et international, pour un tourisme durable.
- La création d'un CVPP dans chaque commune, afin d'impliquer le maximum de villages qui sont à la marge de ces initiatives.
- Aller vers l'expérience de formalisation institutionnelle de ces initiatives villageoises, par la mise en place d'A21L.
- Enfin, par effet d'émulation, les initiatives villageoises prennent de l'ampleur au niveau de la W.T-O. Il serait ainsi judicieux, pour atteindre le plus grand nombre de territoires au niveau national, de prendre exemple du CVPP. Cela aura-t-il les mêmes résultats ?

4. CONCLUSION

Dans cette présente contribution nous n'avons pas l'intention de chercher à identifier des relations plus générales sur la base de l'analyse de l'étude de cas. Le choix d'étudier les «villages à succès» limite en soi les possibilités de généralisation. Cependant, l'analyse met en évidence des opportunités qu'offrent ces villages en termes de DD local.

Les villages étudiés, représentent des exemples en termes de solidarité et d'organisation. A travers les nombreuses initiatives entreprises ou prévues par les villages, ayant attraction dans divers domaines, les programmes atteindraient plusieurs objectifs importants, à savoir, d'un côté : la préservation de l'environnement, la solidité des liens sociaux et le raffermissement de la cohésion villageoise, de l'autre côté : la stabilisation voire l'attractivité des villages pour la promotion du tourisme durable.

La construction et la mise en œuvre des projets communs, au niveau de ces territoires villageois, sont en quasi adéquation avec la démarche de construction d'A21L (excepté dans la technicité de la démarche). Ce dernier, vise à réaliser l'intégration la plus complète des valeurs et des instructions à suivre dans toutes les opérations de planification au niveau territorial pour parvenir au DD local intégré. Cette volonté inclut la prise en compte de l'objectif global de protection de l'environnement, ainsi que le développement économique et social du territoire. Toutefois, ces deux derniers sont marginalisés au sein des villages étudiés.

Le CVPP a contribué amplement à une meilleure organisation et structuration des initiatives villageoises. Il pourrait constituer un moyen d'émergence des dynamiques économiques et sociales au sein de ces villages, si la grille d'évaluation inhérente à ce concours prendrait en compte la variable économique et sociale. Cela permettrait une véritable assise pour la mise en œuvre des agendas 21 locaux.

BIBLIOGRAPHIE

1. **AGHRMIOU-RAHMOUN N. BEN-ALLAK A.**, « *L'innovation sociale, un levier du développement Territorial: Cas des villages de Tiferdoud, Iguersafene et Zounga en Kabylie du Djurdjura (Algérie)* », in Revue les cahiers du CREAD, vol 35 n°4, 2020, pp.63-94.
2. **ANGEON V. CARON P. LARDON S.**, « *Des liens sociaux à la construction d'un développement territorial durable: quel rôle de la proximité dans ce processus ?* ». in

Revue Développement Durable et Territoires, dossier 7 Proximité et environnement, 17 juillet 2006, pp. 22.

3. **BARTENSTEIN K.**, « *Les origines du concept de développement durable* ». In Revue Juridique de l'Environnement, n°3, 2005. Pp 289-297.
4. **BENKHAMSA B.**, « *Tentatives d'intégration du développement durable dans les politiques d'aménagement urbain en Algérie* », Aménagement urbain et développement durable, Edition CRASC, Algérie, Septembre 2012, pp 31-46.
5. **BOURDIEU P.**, *Esquisse d'une théorie de la pratique, précédée par trois études d'ethnologie kabyle*. Editions du Seuil. 2000. 429p.
6. **BOUTAUD A. BRODHAG C.**, « *Le développement durable, du global au local. Une analyse des outils d'évaluation des acteurs publics locaux* ». in Revue natures sciences et sociétés, vol14, n° 2, 2006, pp. 154-162.
7. **CHENANE A.**, « *Analyse des coûts de la gestion des déchets ménagers en Algérie à travers la problématique des décharges publiques: Cas des communes de la wilaya de Tizi-Ouzou* ». in Revue campus, (10), 2008, pp 29-42.
8. **CHARLOT-VALDIEU C. OUTREQUIN P.**, *Écoquartier-Mode d'emploi*. Editions Eyrolles, 2011, pp244.
9. **CHEVRIER I. PANET-RAYMOND J.**, « *La participation citoyenne pour développer un quartier* », in Revue Nouvelles pratiques sociales, vol 26n n°1, 2013, pp. 67-83.
10. **DIEMER A. MARQUAT C. (2015)**. *Regards croisés Nord-Sud sur le développement durable*. Edition De Boeck Supérieur, 2015, pp 376.
11. **EMELIANOFF C.**, « *Les agendas 21 locaux: quels apports sous quelles latitudes ?* », in Revue développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie, (Dossier 4), la ville et l'enjeu du développement durable, 2005, pp.1-17.
12. **GRANCHAMP-FLORENTINO L.**, « *De l'écodéveloppement au développement durable* », sociologie de l'environnement : état des savoirs, les presses universitaires de Laval, 2012, pp 243-257.
13. **HANNOTEAU. LETOURNEUX A.**, *La Kabylie et les coutumes kabyles*, volumes 1, 2, 3, édition Bouchène, 2003.
14. **HEWITT N.**, « *European Local Agenda 21 Guide. How to engage in long-term environmental action planning towards sustainability?* », Freiburg, ICLEI. 1995.
15. **KISS A. C. SICAULT J. D.**, « *La Conférence des Nations Unies sur l'environnement (Stockholm, 5/16 juin 1972)* ». Annuaire français de droit international, vol 18, n° 1, 1972, pp 603-628.
16. **KLEIN J. L.** « *Innovation sociale et développement territorial* », in Revue ERES sociologie économique, 2014, pp 115-142. SBN 9782749239491.
17. **KNOEPFEL P.**, « *Régimes institutionnels de ressources naturelles et démarches de développement durable au niveau local (agenda 21)* », Enjeux du développement urbain durable: transformations urbaines, gestion des ressources et gouvernance, Edition presses polytechnique et universitaires Romandes, 2005, pp 329-352.
18. **LAMBERT L.**, *Agenda 21 local: un engagement communal sur la voie du développement durable*. Edition Etopia, 2005.
19. **LACOSTE-DUJARDIN C.** *Géographie culturelle et géopolitique en Kabylie ; La révolte de la jeunesse kabyle pour une Algérie démocratique*. Hérodote, n°103, 2001, pp.57.
20. **NORIMATSU H. CAZENAVE-TAPIE P.**, « *Techniques d'observation en Sciences humaines et sociales* ». In 52ème Congrès International Société d'Ergonomie de Langue Française, Septembre 2017, pp 529-532.

21. **PECQUEUR B.**, « *Le tournant territorial de l'économie globale* », in *Revue Espaces et sociétés*, n° 124-1025, 2006, pp17-32.
22. **SACHS I.**, *Stratégies de l'écodéveloppement*. Collection, Développement et civilisations, Editions l'atelier, 1980, pp 140.
23. **SACHS I.**, « *L'écodéveloppement de l'Amazonie: stratégies, priorités de recherche, coopération internationale* ». Cahiers du Brésil Contemporain, (11).1990. Pp 121-146.
24. **TORRES E.**, « *Adapter localement la problématique du développement durable: rationalité procédurale et démarche-qualité* », Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie, n° 1. 2002.
25. **VACHON B. COALLIER F.** *Le développement local: théorie et pratique : réintroduire l'humain dans la logique de développement*. Edition Gaëtan Morin , 1993, pp 331.
26. **VAILLANCOURT J.G.**, « *Évolution conceptuelle et historique du développement durable* », rapport de recherche de l'Atelier d'aménagement, d'urbanisme et d'environnement, RNCREQ, bureau 331 Québec, deuxième édition. Mai 1998.
27. **ZACCAÏ E.**, « *De quelques visions mondiales des limites de l'environnement* » Développement durable et Territoires, Dossier 1 : Approches territoriales du développement durable, 2002.
28. **ZACCAÏ E.**, *Le développement durable ; Dynamique et constitution d'un projet*, Bruxelles, P.I.E.-Peter Lang, 2002, pp 359.

ANNEXES 01: Guides d'entretiens

Le premier guide d'entretien (semi-directif), que nous avons formulé, s'oriente globalement vers une logique de compréhension des voies entreprises par les acteurs villageois (CV, Associations, citoyens). Premièrement, pour comprendre comment s'est faite la démarche de concertation avec l'ensemble des villageois. Deuxièmement, il consiste à analyser la logique d'acteur en ce qui concerne la construction d'un projet commun, au sein des villages (diagnostic, hiérarchisation des problèmes, détermination des objectifs généraux et spécifique, financement des projets etc.). Troisièmement, il s'agit de déterminer le rôle du CVPP et des institutions publiques, dans les dynamiques territoriales villageoises, et enfin examiner les projets et les objectifs futurs de chaque acteur enquêté en ce qui concerne le DD du village.

Le deuxième guide d'entretien, adressé à quelques responsables d'institutions publiques (responsables communaux, commission du CVPP, direction de l'environnement), gravite au tour des questions liées au DD local. Il vise à extraire leurs appréciations et leurs rôles dans l'émergence des dynamiques villageoises, à déduire quelles-sont les politiques et stratégies envisageables pour canaliser ces dynamiques villageoises et à déterminer d'éventuelles volontés des pouvoirs publics à la mise en œuvre d'A21L.